



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2001/119
22 décembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-septième session
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, OÙ QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE

Situation des droits de l'homme en Iraq

Note du secrétariat

Dans une note verbale datée du 4 décembre 2000, adressée à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, la Mission permanente de l'Iraq a demandé que la réponse du Gouvernement iraquien au rapport présenté à l'Assemblée générale par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq, M. Andreas Mavrommatis (A/55/294), soit distribuée comme document officiel de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme. Comme le texte de la réponse du Gouvernement iraquien a déjà été publié en tant que document de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session (A/C.3/55/5), il sera distribué à toutes les délégations qui participeront aux travaux de la cinquante-septième session de la Commission des droits de l'homme, en tant que document d'information.
